



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LGV

Question écrite n° 112859

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la perspective de l'amélioration du réseau ferré national des lignes à grande vitesse et, dans ce cadre, sur la proposition émise, de création d'une ligne nouvelle reliant directement, sans passer par la région parisienne, Lille à Dijon et à la LGV sud-est. Il lui demande de lui faire connaître si cette hypothèse fait l'objet d'une étude, et les prolongements susceptibles d'être donnés. Ce projet permettrait notamment d'éviter le lancement prématuré de LGV ne déchargeant que partiellement et imparfaitement la LGV Paris-Lyon (projet POCL par exemple) alors que la LGV suggérée apporterait à moyen terme un gain de capacité considérable sur la totalité de cet itinéraire et desserrerait le noeud ferroviaire francilien.

Texte de la réponse

La désaturation du noeud ferroviaire francilien et de l'axe Paris-Lyon est une préoccupation du Gouvernement qui a notamment prévu un certain nombre de mesures dans le cadre de l'avant-projet consolidé de schéma national des infrastructures de transports (SNIT), rendu public en janvier dernier. Il s'agit en particulier de mesures sur le réseau existant afin de développer les itinéraires alternatifs pour le trafic de fret ferroviaire traversant l'Île-de-France et de limiter son impact en heure de pointe. À moyen terme, les besoins identifiés portent sur le traitement des trois principaux points durs en Île-de-France : lignes de l'ouest, Juvisy-Grigny, Juvisy-Bretigny et Conflans-Argenteuil. En complément de ces aménagements, la réalisation de l'interconnexion sud des lignes à grande vitesse (LGV) en Île-de-France, incluse dans le programme prévisionnel de 2 000 kilomètres de LGV figurant à l'article 15 de la « loi Grenelle 1 » et dont le débat public s'est achevé en mai dernier, permettra aux liaisons ne transitant pas par les gares centrales parisiennes, d'éviter le réseau classique, contribuant ainsi au désengorgement du système ferroviaire francilien. Parallèlement, le déploiement de l'ERTMS 2 sur la LGV Paris-Lyon et la réalisation de la ligne nouvelle Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon permettront à terme de fluidifier le trafic de l'axe Paris-Lyon. S'agissant de la création d'une ligne nouvelle reliant directement, sans passer par la région parisienne, Lille à Dijon et à la LGV Sud-Est, il n'existe pas à l'heure actuelle d'études justifiant de la pertinence d'une telle infrastructure. En effet, la création d'une ligne nouvelle suppose que son intérêt économique et sociétal ait été démontré préalablement. En particulier, cela nécessite que l'infrastructure puisse répondre à des enjeux identifiés en termes de mobilité des voyageurs, voire de fret.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112859

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6762

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11579